



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE TAVERNY

CABINET DU MAIRE

Affaire suivie par Loïc DROUIN
Ligne directe : 01 30 40 50 18
Courriel : scabinet-maire@ville-taverny.fr
N./Réf. : 2017-02-007

Madame Nathalie SZAMBELAN
ENEDIS
Direction territoriale du Val-d'Oise
BP 30059 Cergy
95020 Cergy-Pontoise CEDEX

Taverny, le 1^{er} mars 2017

Objet : installation des compteurs Linky sur la commune de Taverny
Pièce jointe : délibération du conseil municipal du 23 juin 2016

Madame,

Depuis le déploiement des nouveaux compteurs Linky initié début 2017, nous recevons de nombreux courriers de la part d'abonnés tabernaciens ne souhaitant pas voir ce nouveau compteur installé chez eux, principalement pour des raisons de santé et de protection des données individuelles, conformément aux recommandations formulées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Que ce soit le fait, par exemple, d'une intolérance aux champs électromagnétiques ou du port d'un pacemaker, ces personnes, certificats médicaux à l'appui, refusent la pose du compteur Linky à leur domicile qui pourrait avoir des conséquences sur leur santé.

Il nous a par ailleurs été remonté de la part de Tabernaciens des intimidations et des menaces de coupure de courant venant des techniciens qui imposeraient l'installation du nouveau compteur. Il est évident que ces méthodes n'ont pas lieu d'être.

En outre, le Conseil municipal de Taverny a voté, lors de la séance du 23 juin 2016, à l'unanimité la délibération n°110-2016-CA01 sollicitant l'autorité concédante et organisatrice de la distribution d'électricité, le Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise (SMDEGTVO), à signifier au concessionnaire, ErDF-Enedis, **que les abonnés tabernaciens doivent pouvoir refuser l'installation du compteur Linky**, eu égard aux réserves et craintes suscitées par ce dispositif et la nécessité de garantir la liberté de choix des usagers.

Nous vous transmettons en pièce jointe de ce courrier, la dite délibération que nous vous avons déjà communiquée par voie électronique, le 6 juillet 2016.

Nous vous demandons par conséquent de ne pas installer ce nouveau compteur Linky chez les personnes refusant son installation.

Nous vous indiquons à cette occasion les personnes suivantes qui nous ont signalé à plusieurs reprises leur refus :

- Madame XXX
- Madame XXX (certificat médical)
- Mesdames XXX
- Monsieur et Madame XXX

-
- Monsieur et Madame XXX
 - Madame XXX (certificat médical)
 - Monsieur XXX
 - Madame XXX
 - Monsieur XXX
 - Monsieur XXX
 - Monsieur XXX

Comptant sur votre réactivité pour communiquer cette liste dans les plus brefs délais à l'installateur des compteurs, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Florence PORTELLI
Conseillère régionale d'Île-de-France